COMMUNE
de
MORLANWELZ

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17
Fax (064) 43.17.21

Morlanwelz, le 28 octobre 2013

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2013.-

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de porter les points complémentaires ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du lundi 28 octobre 2013 :

ORDRE DU JOUR.-

SEANCE PUBLIQUE :

Intercommunale IEH – Assemblée générale statutaire du 02 décembre 2013.-

L'Intercommunale IEH tiendra une assemblée générale statutaire le 02 décembre 2013.

Elle a à son ordre du jour le point suivant :

1. Adoption du plan stratégique 2014-2016.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Secrétaire communal.

Le Conseil communal est appelé à délibérer sur l'adoption du plan stratégique 2014 – 2016.

****

Intercommunale IGH – Assemblée générale statutaire du 02 décembre 2013.-

L'Intercommunale IGH tiendra une assemblée générale statutaire le 02 décembre 2013.

Elle a à son ordre du jour le point suivant :

2. Adoption du plan stratégique 2014-2016.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Secrétaire communal.

Le Conseil communal est appelé à délibérer sur l'adoption du plan stratégique 2014 – 2016.

****

Développement du Domaine de Mariemont – Aménagement de l'espace public autour du Domaine - Conditions et mode de passation de marché – Approbation – Décision- Dossier 20100022.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation du marché « Développement du Domaine de Mariemont - Aménagement de l'espace public autour du Domaine ».

Le marché initial ayant débouché sur une non attribution, nous vous proposons de passer à la procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 2.825.315,22 € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2013, article 561/721-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

RECTIFICATIFS

Points 9 à 23 : Modification de « l'intitulé » : Il s'agit bien de redevances et non de taxes.

****

Point 7 : Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Budget 2013 - Modification budgétaire n°1 –non approbation – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin soumet à votre avis la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 :

- **Dépenses en plus** **328.300,00 euros**
- **Dépenses en moins** **2.450,00 euros**
- **Recettes en plus** **333.850,00 euros**
- **Recette en moins** **8.000,00 euros**

La contribution de la Commune est augmentée de 1.636,65 euros.

Etant donné les difficultés financières de la Commune, nous proposons la non approbation de la modification budgétaire.

Le Directeur général a.i., **Le Bourgmestre,**

J-L. LAMBRECHTS **C. MOUREAU**